



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le

29 AOUT 2022

REÇU LE  
01 SEP. 2022  
MAIRIE DE LARMOR-PLAGE

Monsieur Patrice VALTON  
Maire de LARMOR-PLAGE  
Mairie  
B.P 12  
56260 LARMOR-PLAGE

Dossier suivi par : SAFDUPE  
M. Simon CHEVILLARD – tél. 02 97 69 50 23  
Mail : simon.chevillard@morbihan.fr

**Objet : Projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) – Commune de LARMOR-PLAGE**  
Réf. : 2022.048 – SC/SS

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 7 juillet 2022, vous m'avez transmis le projet de Règlement Local de Publicité de votre commune pour avis et je vous en remercie.

Après analyse par mes services des documents transmis, ce projet n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT